

Expansion des exportations—Loi

Comme il est 15 heures, conformément à l'ordre adopté le jeudi 15 septembre 1983, le député du Yukon, appuyé par le secrétaire parlementaire, propose donc que l'étude des objections dont la Chambre est présentement saisie ou dont elle a été saisie jusqu'à maintenant et qui restent à étudier soit réputée avoir été ajournée et que toutes les autres objections soient réputées avoir été étudiées et ajournées.

M. Nielsen: Réputées avoir été débattues et ajournées, monsieur le Président. Je crois qu'il est juridiquement nécessaire qu'un débat ait eu lieu. Le terme «réputé doit se rapporter au débat, c'est-à-dire que les objections doivent être réputées avoir été débattues et réputées avoir été ajournées dans chaque cas.

Le président suppléant (M. Blaker): Le député du Yukon insiste sur l'emploi du terme «débat». L'expression employée dans la motion que j'ai lue est prise en considération. Nous considérerons que telle que nous l'avons lue, la motion inclut la signification du terme «débat».

Comme il est 15 heures, la Chambre passe maintenant au prochain sujet à l'étude conformément à l'ordre du jour. Sauf erreur, le projet de loi à l'étude est le C-110.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 15 septembre, du projet de loi C-110, tendant à modifier la loi sur l'expansion des exportations, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 3 et 5 de M. Blenkarn.

Le président suppléant (M. Blaker): La dernière fois que nous avons étudié cette question, le député de Calgary-Est (M. Kushner) avait la parole. Comme il n'est pas ici pour poursuivre le débat, certains députés pourront peut-être demander que son temps de parole soit reporté, sans quoi il le perdra.

M. Forrestall: Merci de ce renseignement, monsieur le Président. Si la Chambre est d'accord, le député de Calgary-Est (M. Kushner) l'apprécierait certainement.

Le président suppléant (M. Blaker): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Blaker): Je constate que oui. Il est donc entendu qu'à la prochaine occasion, le député de Calgary-Est poursuivra son discours, qui sera suivi d'une période de questions et réponses de dix minutes, comme d'habitude.

M. Forrestall: Monsieur le Président, afin d'éviter tout malentendu, je suis sûr que le député sera ravi de pouvoir terminer son discours et de le faire suivre d'une période de questions et de réponses de dix minutes. Néanmoins, je pense que nous en sommes aux discours de dix minutes.

Le président suppléant (M. Blaker): Débat. La parole est au député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight).

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat des motions nos 3 et 5 présentées par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Les amendements proposés dans ces motions ramèneraient le montant du capital autorisé de la Société pour l'expansion des exportations de 2 milliards de dollars, comme le demande le bill, à 1 milliard plus \$100. La motion n° 5, qui a été rattachée à la motion n° 3 aux fins du débat, porte sur les emprunts de la Société. Cette motion vise essentiellement à empêcher la Société de dépenser plus que ce qu'elle vaut. Je suis certain que tous les députés de ce côté-ci de la Chambre qui s'intéressent un peu à cette question ne voudraient pas qu'une société puisse emprunter plus qu'elle ne vaut en réalité. La plupart des banquiers refuseraient d'accorder davantage. Je suis sûr que les contribuables canadiens voudraient que les sociétés de la Couronne soient traitées de la même façon.

Compte tenu de la situation que nous avons connue à la Chambre ces dernières années à propos des sociétés de la Couronne, je signale que même le secrétaire d'État chargé du Commerce international (M. Regan) a exprimé l'avis qu'il fallait rendre au Parlement son droit de regard sur toute dépense de fonds publics. Il a dit aussi que le Parlement du Canada devait être en mesure d'examiner au nom des contribuables les prêts et les activités des sociétés et organismes de l'État.

Voyons un peu ce qui s'est passé ces dernières années. En 1982-1983, Canadair, société de la Couronne, a perdu environ 1.4 milliard de dollars; de Havilland a perdu 265.2 millions; et, en 1982, VIA Rail a perdu 449 millions. Les pertes prévues pour VIA Rail en 1983-1984 atteignent le chiffre effarant de 755 millions. C'est pour cela que les contribuables tiennent à ce que les sociétés de la Couronne rendent compte de leurs dépenses. Cet argent n'est pas à nous, monsieur le Président. Il n'est pas au gouvernement. Il appartient aux contribuables du Canada. En outre, le Canadien National a eu une très mauvaise année et a perdu de l'argent. Il y a aussi Air Canada, qui ne peut pas être comparée aux autres sociétés de la Couronne que j'ai mentionnées, car c'est la première fois en six ans qu'elle subit une perte.

Venons-en à une société de la Couronne avec qui la plupart des Canadiens font affaire. Je veux parler de Postes Canada, qui a perdu près de 300 millions de dollars. Les contribuables canadiens ne cessent de nous répéter à nous, leurs députés—et je suis persuadé qu'ils le font aussi pour les ministériels—qu'il doit y avoir quelque moyen d'obliger ces organismes à mieux rendre compte des dépenses faites grâce à leurs impôts. Il faudrait que les personnes à qui on a confié cette tâche justifient leurs actes devant la Chambre ou le Parlement.